# PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence Séance du 10 février 2022 Délibération n°2022-7

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h00, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.** 

Date de la convocation : 4 février 2022

Étaient Présents en présentiel: M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUFAY Michel et Mme DESMOULIN Karine, M. BAUDE Vital, M. SORE Serge portants pouvoirs de M. SAINTORENS Denis, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie, M. FORET Thierry, M. DECLERCQ Cyrille portants pouvoirs de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, M. BOUFFIN Yann,

Étaient Présents en visioconférence : Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie M. GILLÉ Hervé, M. GLEYZE Jean-Luc, M. LAGRAVE Renaud portants pouvoirs de M. BACHE Alain, Mme MARIE Lucie portant pouvoirs de M. TULARS Bernard, , Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. CARRERE Paul, M. DURRIEU Michel portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, Mme LONGUET Anne-Sophie, Mme ARDOUIN Aimée, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs): M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DURRIEU Michel, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M DECLERCQ Cyrille, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à Mre Pique Marie ayant donné pouvoir à Mme Pique Marie ayant don

Absents: M. TAUZIN Amaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc.

### MARCHES PUBLICS

#### FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

### A la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA)

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon dispose d'un contrat de fournitures et de livraison de repas selon le principe de la liaison froide.

Le marché public en cours, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et dont la signature a été autorisée par délibération n° 22 du 25 Mars 2019 parvient à échéance le 03 avril 2022.

Par délibération n° 30 du 31 mars 2021, le Comité syndical a autorisé la conclusion d'un avenant avec l'entreprise SOREBOU, titulaire dudit marché public permettant : d'augmenter la fréquence des composantes bio et repas bio (les composantes bio par mois sont passées de 20 à 34%) ainsi que la part des produits locaux et circuits courts dans les menus proposés.

## PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**COMITE SYNDICAL** 

A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence

Séance du 10 février 2022 Délibération n°2022-7

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) **DECIDE**:

- **D'AUTORISER le Président A LANCER** une nouvelle consultation selon les caractéristiques suivantes :
  - Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour adultes et enfants à la MNBA,
  - Appel d'offres ouvert,
  - Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.
  - Montant maximum sur les trois ans des prestations : 180 000 euros HT
  - Marché à bons de commande,
  - Demande de prix unitaires par catégorie de prestations.

Les propositions reçues dans le cadre de cette consultation seront transmises pour analyse à la Commission d'Appel d'Offres ; l'avis de cette dernière sera soumis pour délibération aux membres du Comité syndical.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Signé par : Vincent DED DateÂ: 18/02/2022 QualitéÂ: PRESIDENT

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte